

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 19/10/2022

Le mercredi 19 octobre 2022 à 19h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mercredi 12 octobre 2022, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Pierre OLIVER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme Stéphanie STAN

PRESENTS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mmes Maryll GUILLOTEAU, Pauline GROSJEAN, François ROYER, Anne-Sophie CONDEMINÉ, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Stéphanie STAN, Nathalie CARLINO.

ABSENTS EXCUSES : M. Roland BERNARD, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Aurélie BONNET SAINT GEORGES, MM. Olivier FERNOUX, Valentin LUGENSTRASS.

DEPOTS DE POUVOIR : M. Roland BERNARD pouvoir à M. Pierre OLIVER
Mmes Florence VERNEY-CARRON pouvoir à Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ
Mme Aurélie BONNET SAINT GEORGES pouvoir à M. Jean-Stéphane CHAILLET
M. Olivier FERNOUX pouvoir à Mme Nathalie CARLINO

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14/09/2022

M. le Maire :

Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement.

Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 19 octobre 2022.

Pour notre séance de ce jour je vais demander à Stéphanie Stan d'assurer les fonctions de secrétaire. Merci de procéder à l'appel nominal.

Avant d'adopter le procès-verbal de la séance précédente, je voudrais que nous ayons une minute d'hommage pour la petite Lola qui a été assassinée lâchement à Paris cette semaine. Nous allons tout de suite observer une minute de silence.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 14 septembre 2022 ? Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

Nous avons à l'ordre du jour de cette séance 14 délibérations.

02/22/376 Changement de dénomination de la rue Louis Thomas Achille en allée Louis Thomas Achille, ZAC Confluence à Lyon 2ème.

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/377 Modification du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les activités de location de trottinettes en libre-service sans station sur le territoire de la Ville de Lyon.

RAPPORTEUR : François ROYER

M. le Maire : Peut-être rappeler qu'aujourd'hui la situation est plus convenable que ce que nous avons il y a 4/5 ans en arrière où c'était la totale anarchie avec près de 9 opérateurs qui agissaient sur le territoire de la Ville de Lyon. La prochaine concession vous l'avez dit, elle sera pour une durée de 4 ans et pas de 2 ans comme celle que nous avons eue ici.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/378 Attributions de subventions pour la protection animale.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Ville de Lyon intervient en matière de santé animale, par l'intermédiaire de la Direction de la Santé. Deux associations sollicitent des subventions pour accomplir leur mission.

Le dispensaire de la SPA, installé dans le 3^{ème} arrondissement, est ouvert aux personnes disposant de faibles ressources pour assurer les soins de leurs animaux de compagnie. Les animaux sont soignés gratuitement et une participation financière est laissée à la libre appréciation de leurs propriétaires.

Les frais vétérinaires sont souvent difficiles à supporter pour ces personnes disposant de faibles revenus : l'activité de ce dispensaire est donc d'une réelle utilité.

Une expérimentation a également lieu depuis plus d'un an pour faire procéder à la capture, la stérilisation et l'identification des chats puis à leur relâche sur site. Cette action permet la maîtrise des populations félines.

Il vous est proposé une subvention de 5 000€ à cette association.

La 2^e association, l'association « Les Chats de Loyasse », quant à elle, a pour but d'accorder une aide aux personnes, aux associations et petites structures qui s'occupent des chats errants ainsi que d'autres animaux abandonnés ou maltraités.

Cette association entend limiter la prolifération des chats errants. L'association a pu trouver un local qui servira de lieu de transition aux animaux.

Il vous est proposé une subvention de 8 500€ à cette association, qui correspond au montant du loyer annuel du local trouvé dernièrement.

Compte tenu de l'importance de la protection animale dans nos sociétés, ainsi que de la maîtrise des populations d'animaux errants, je vous demande de soutenir cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/379 Attribution d'une subvention au Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA).

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : L'association Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) recueille, analyse et interprète les particules biologiques (pollens et spores) présentes dans l'air et susceptibles d'avoir une incidence sur le risque allergique pour la population.

Le centre de coordination est basé à Brussieu. Il reçoit les résultats des analyses polliniques et les informations cliniques associées. Il peut ainsi assurer la rédaction de bulletins d'information nationaux ou régionaux.

L'objectif à court terme serait de mettre en place un nouveau capteur à Lyon, afin d'obtenir des données quotidiennes. Il vous est donc proposé une subvention de 4 000€ à cette association, au titre de ses missions. Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/380 Approbation de l'offre de financement de l'ADEME et de la convention de partenariat avec le bureau d'études MEDIECO dans le cadre de l'appel à projets AACT'AIR "Aide à l'action des collectivités territoriales et locales en faveur de l'air" piloté par l'ADEME.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Depuis 2014, la France s'est dotée d'une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens. La Ville de Lyon a quant à elle adhéré à la charte des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens en 2021.

La Ville souhaite ainsi participer à l'évaluation de l'exposition des jeunes enfants aux perturbateurs endocriniens, avec l'appui du CSTB et du bureau d'étude MEDIECO spécialisé dans les enjeux sanitaires des constructions. Dans cette démarche, la Ville de Lyon a répondu en mai 2022 à l'appel à projets AACT-AIR « Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air » de l'ADEME pour mettre en place des actions pertinentes en la matière.

Le montant total du projet intitulé « Exp'air : Evaluation de l'exposition aux phtalates dans l'air » s'élève à 62 636€ dont 16 236€ en dépense de fonctionnement.

Le soutien financier de l'ADEME permettra à l'issue de l'étude d'octroyer à la Ville de Lyon une subvention d'un montant de 32 690€. Cette aide permettra notamment de financer l'accompagnement technique par un bureau d'expert en qualité de l'air intérieur MEDIECO à hauteur de 16 200€, par le biais d'une convention de partenariat.

L'aide permettra également de financer 70% des prestations de mesures et d'analyse qui s'élèvent à 30 000€. Je vous invite à voter en faveur de cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/381 Approbation et autorisation de signature du Contrat Local de Santé 2022-2027 de Lyon.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : La crise du Covid-19 a mis en lumière l'interdépendance des problématiques de santé. Durant la crise sanitaire, les villes ont démontré leur pouvoir d'agir en matière de santé globale ainsi que leur capacité à prendre soin de la population (la mairie du 2^e arrondissement a monté un des premiers centres de dépistage COVID) et à s'engager sur plusieurs fronts pour prendre soin des plus vulnérables.

C'est donc une nouvelle vision du rôle des villes dans le domaine de la santé qui a guidé l'élaboration du CLS. Convaincus de l'intérêt de cet outil pour lutter contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, le Contrat local de Santé a ainsi pour ambition de répondre collectivement aux principaux enjeux qui ont été identifiés :

- Les enjeux de santé liés à notre environnement
- Le développement nécessaire de la prévention
- Les problématiques de santé mentale
- Les difficultés d'accès aux soins.

Pour répondre aux différents besoins de la population lyonnaise dans le domaine de la santé, le CLS 2022-2027 s'articule autour de 4 axes

- Promouvoir des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de tous
- Développer et améliorer la prévention, la promotion et l'éducation à la santé
- Favoriser un accès à la santé et aux droits
- Développer la coordination, la mise en réseau et l'expertise des acteurs du champ de la santé.

Notre majorité étant en accord avec les objectifs défendus par ce Contrat local de Santé, nous soutenons évidemment la signature de ce contrat par la Ville de Lyon.

Je vous invite à voter en faveur de cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/382 Fêtes de fin d'année - Illuminations 2022 : attributions de subventions d'un montant total de 161 486 euros aux associations de commerçants - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINÉ

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/383 Projet éducatif lyonnais 2021-2026 Temps scolaire, périscolaire et extrascolaire - Année scolaire 2022-2023 : attributions, ajustements et compléments de subventions.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/384 Approbation des nouvelles grilles tarifaires et conditions générales de vente, conditions d'entrées et de visites dans les musées de la Ville de Lyon et impact sur certaines gratuités de la Bibliothèque municipale.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Nous donnons un avis favorable. Nous avons même évoqué l'idée en commission qu'il serait utile d'avoir un tarif préférentiel pour les lyonnais.

M. le Maire : Comme certaines villes ont su le faire, je pense notamment à Mornant ou d'autres communes du département du Rhône.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/385 Attribution de subventions de fonctionnement à 6 structures culturelles sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) et Casino pour un montant global de 78 500 euros. Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/386 Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2022 - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINE

M. Le Maire : On peut rappeler que l'annonce des différentes œuvres va se faire le 7 novembre. Vous pourrez tous suivre la conférence de presse pour cette nouvelle édition de la Fête des Lumières. En espérant qu'elle ne sera pas aussi décevante que celle de l'année dernière et que nous aurons des belles œuvres.

Je sais que vous vous posez tous la question du plan de sobriété qui a été mis en place par la Ville de Lyon pour faire des économies d'énergie et notamment d'électricité. Je peux vous témoigner ce que m'a exprimé le Maire de Lyon et l'ensemble de ses équipes, c'est que cette fête des Lumières fait des économies puisque les gens seront dehors et donc pas dans leur domicile. Nous aurons donc, de ce point de vue-là, des économies qui seront réalisées. Je vous laisse tous juger, je ne suis pas un expert sur le sujet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/387 Lyon - Paris 2024 - Milan Cortina 2026 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : On sait que ce sont des années de travail et de sacrifice mais que ces athlètes sont de véritables vitrines pour notre Ville et un modèle pour les plus jeunes. Nous donnons un avis plus que favorable.

M. le Maire : C'est toujours quelque chose qui s'est fait à la Ville de Lyon, je parle sous le contrôle de Mme Condemine, que d'accompagner des athlètes qui préparaient des jeux olympiques. C'est une fierté de pouvoir accompagner ces différents sportifs qui font rayonner la Ville de Lyon.

M. Chaillet : Je profite que l'on parle de sport pour féliciter publiquement, Thomas Laurent notre professeur d'EPS du lycée Ampère qui a remporté le marathon de Run in Lyon cette année. Il habite également le 2^e arrondissement. C'est une fierté pour notre arrondissement et je tenais à le dire ce soir publiquement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/388 7e Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2021.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Pour cette délibération, nous devons prendre acte sur le rapport annuel, c'est le 7^e sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville.

C'est un principe garanti par la constitution depuis 1946 et qui figure dans le premier article de la constitution de 1958. Malgré cette reconnaissance juridique, des inégalités persistent.

Le 7^{ème} rapport annuel de la Ville de Lyon sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes porte sur l'année 2021. Il témoigne des actions de la Ville en tant qu'employeur et en tant que collectivité. Ce rapport comporte 4 parties :

- La politique de ressources humaines de la Ville en matière d'égalité professionnelle
- L'égalité femmes-hommes comme enjeu transversal des politiques publiques
- Diffuser et promouvoir une culture commune de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire
- Les ressources dédiées en 2021

Je vous demande de prendre acte de la présentation de ce rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/389 Rémunération des agents recenseurs 2023.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Les arrondissements lyonnais réalisent, pour le compte de l'Etat et en lien avec l'INSEE, le recensement annuel de la population. Des agents de la Ville et du CCAS, en activité ou retraités, voire des étudiants, réalisent les opérations de recensement : enquête des logements et remontée des informations à la mairie d'arrondissement.

La Ville de Lyon propose un mode de calcul de rémunération sur la base d'heures supplémentaires avec une base de 20 minutes par logement. Le temps de formation et de tournée de reconnaissance sont également pris en compte dans la rémunération.

Cette rémunération est peu attractive, le recrutement d'agents recenseurs étant chaque année très compliqué. Pour le 2^e arrondissement, le recensement 2021 a été réalisé en janvier/février 2021 par sept agents recenseurs dont la moitié était des agents de la Mairie du 2^e. Ils ont enquêté 125 adresses et 1 621 logements.

Je vous invite à voter cette rémunération. Ceux qui sont le plus défavorisés dans la mise en place de cette nouvelle rémunération se sont les agents de catégorie C, ceux qui ont les plus faibles revenus parce que le mode de rémunération est favorable au catégorie B qui sont au-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Avant de clôturer ce conseil d'arrondissement, je voudrais revenir sur la pétition que les élus du 2^e arrondissement ont lancé concernant les 1300 places de stationnement qui vont être supprimées par la Métropole de Lyon dans les différents parkings LPA, que ce soit celui de Grôlée, République, Célestins, que ce soit le centre d'échange de Perrache, c'est près de 30 % de nos parkings souterrains qui vont être supprimés. On a fait un CICA il y a quelques instants où on évoquait une volonté globale de garder des familles en centre-ville, on pense que c'est avec ce type de décision que nous aurons du mal à les garder en ville. On voit bien que cette décision n'est qu'un tremplin pour les différentes plateformes numériques, que sont Amazon ou d'autres. En effet, le week-end dernier, certains conseillers ici présents étaient là, à la rencontre des différents utilisateurs de ces parkings, bon nombre d'entre eux nous ont fait savoir que si demain ils ne pouvaient plus stationner en ville ils ne viendraient plus consommer chez nous et ils iraient dans d'autres agglomérations. Il faut savoir qu'il y a des gens qui viennent de Lyon, de la Métropole et il y en a d'autres qui viennent de l'ensemble de la région. La prochaine étape pour nous, cela sera d'aller à la rencontre des commerçants pour qu'eux même puissent mettre à disposition des registres pour que les uns et les autres puissent les signer et participer à cette pétition. On ira ensuite voir le Président de la Métropole pour lui demander de revoir sa position. J'ai commencé à en parler avec Fabien Bagnon ce matin, je ne sais pas si j'ai réussi à le convaincre mais en tout cas, c'est un sujet sur lequel la mairie du 2^e est pleinement engagé.

Mme Carlino, vous souhaitiez faire une intervention ?

Mme Carlino : Oui,

Monsieur le Maire, Mes chers collègues, vous ne pouvez ignorer dans notre arrondissement l'affichage sauvage de l'extrême-droite nationaliste et identitaire, pour ne pas dire fascisante. Stickers et autres affiches y pullulent. Vous les voyez, nous les voyons et tout particulièrement autour de cette mairie :

- Place Ampère
- Place Carnot
- Place Vollon
- Rue Sala
- Rue Vaubecour
- Rue Victor Hugo

Mais aussi :

- à Perrache
- le long du Cours Charlemagne
- et plus tragiquement aux abords directs du collège Jean Monnet, là même où la Milice française avait son Quartier Général, là même où le collaborationniste Paul Touvier commettait ses méfaits.

Bien au-delà de propager des idées nauséabondes, ces affiches, ces stickers, en sont à souiller la mémoire historique de ces lieux.

Cet affichage obscène n'est presque pas anonyme. Il est signé « Lyon Populaire », groupuscule indigne successeur du « Bastion Social », lui-même héritier du GUD, tous deux dissouts et interdits. « Lyon Populaire » s'en revendique expressément, ainsi que le fait « Le cercle François Duprat », son excroissance pseudo-intellectuelle, du nom de ce théoricien négationniste et révisionniste qui réhabilitait le fascisme.

J'insiste ici, Monsieur le Maire : cet affichage n'est pas le fruit d'un militantisme potache. Il est le marqueur d'une volonté de faire main basse sur le cœur historique de cet arrondissement. Cet affichage s'inscrit dans la trop longue histoire des mouvements néo fascistes à Lyon. Les symboles de ce type sont, hélas trop nombreux. Vous répondrez peut-être qu'il manque de caméras à Lyon et plus particulièrement dans cette zone pour aller plus loin dans les démarches visant à endiguer collectivement les agissements de ces groupes, qui par leur idéologie et leurs actes menacent la démocratie et la République.

Pourtant, là où « Lyon Populaire » et d'autres groupuscules souillent nos murs et heurtent nos consciences, là où ils cherchent à marquer leur territoire, il y a déjà des caméras et, peut-être le savez-vous, la ville de Lyon conserve les vidéos pendant un mois.

Monsieur le Maire, il ne s'agit pas de recevoir en tête à tête une jeunesse qui s'oublie dans des actes d'incivilité ainsi que vous nous dites le faire. Il s'agit de combattre ces vecteurs de haine, de les combattre politiquement et factuellement avant que le sentiment d'impunité ne leur permette de commettre l'acte irréparable. Il s'agit pour vous de ne pas agir trop tard, alors que des habitants de notre arrondissement sont déjà la cible de la violence morale et physique de ces groupes.

Monsieur le Maire, ma question est donc double :

- Condamnez-vous publiquement l'affichage aux relents fascisants de « Lyon Populaire », du « cercle François Dupart » et de leurs semblables dans notre arrondissement et à Lyon dans son ensemble ?
- Quels sont les moyens que vous voulez mettre en œuvre pour faire cesser cet affichage sauvage et prévenir le passage à l'acte de ces groupes ? Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Mme Carlino de mettre ce sujet sur la table, parce qu'il s'avère que je souscris largement à tout ce que vous avez dit. Vous avez demandé si je condamnais ces affichages sauvages et les messages qui sont véhiculés, je suis heureux de vous dire oui. Au même titre que je condamne tout ce que fait l'extrême gauche. Et on a une somme conséquente de photos qui ont été réalisées par l'ensemble de vos amis politiques de la NUPES. Vous me demandez ce que je compte mettre en œuvre, pour votre information, j'ai demandé lors du conseil municipal de juin, mais je n'ai pas eu le soutien du Maire de Lyon parce que je pense que la facture allait être conséquente, j'ai proposé et on espère que la commission des comptes de campagne nous suivra là-dessus, que chaque candidat, rembourse, un montant de 5 euros par affiche, pour rembourser le nettoyage qui devrait être fait par la collectivité. Le problème, vous allez me dire, c'est que la collectivité ne nettoie pas. Là-dessus, je vous invite à vous rapprocher de vos amis de la mairie centrale pour qu'eux-mêmes puissent véhiculer ce message. Sur le fond, je vous soutiens, je condamne autant l'extrême droite que l'extrême gauche. J'espère que vous vous ferez la porte-parole de l'ensemble du conseil du 2^e arrondissement pour essayer de nettoyer nos murs largement dégradés par ces affiches. Merci pour votre intervention.

M. Royer : Pendant qu'on parle d'affichage sauvage et de propreté, je pense qu'il y a tout un tas d'autres affiches qui sont posées à tort et à travers, j'ai vu notamment des affiches concernant des problèmes politiques internationaux, qui pullulent aussi partout dans Lyon et je suis étonné qu'il n'y ait pas plus de sensibilité de votre côté à faire nettoyer les murs.

M. le Maire : Je regardais dans mes photos parce que je me souviens qu'on a essayé de faire un recensement avec l'équipe du 2^e, voilà, j'ai des affiches de Jean-Luc Mélenchon collées à côté de celles de Marine Le Pen, comme quoi vous voyez, ces extrêmes se rejoignent un peu.

Merci à tous pour ce conseil d'arrondissement. Le prochain conseil aura lieu le mercredi 30 novembre à 18h. La séance est levée, je vous remercie d'y avoir participé.

La séance est levée à 21h.